

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025  
AL/NC**

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 055-215501222-20251006-2025\_105-DE

**Objet : Décision modificative 1 - Budget annexe Assainissement**

**N° : DCM\_2025/105**

**PUBLIÉE LE : 07/10/2025**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 29 septembre à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 22 septembre 2025.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ, Angélique GÉNART, Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Laila AHADDAR, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLCERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Céline ADOLPHE.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Sandrine KIEFER donne pouvoir à Benoît REYRE

Martine JONVILLE qui donne pouvoir à Olivier LEMOINE

Suzel RICHARD donne pouvoir à Gérald CAHU

Liliane BOUROTTÉ donne pouvoir à Patrick BARREY

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Laetitia SACCHIERO, Annette DABIT, Nelly LOMBARD, Ahmed EZZAHRI, Jessica LEROY, Gérard LANDO, Jean-Benoît JANNOT

**Conseillers en exercice : Présents : 17 - Absents : 6 - Pouvoirs : 5 - Votants : 22**

**Madame Martine Marchand est désignée secrétaire de séance.**

*Considérant la nécessité d'ajuster les crédits ouverts pour les opérations d'amortissement des subventions reçues ;*

*Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits supplémentaires au chapitre 21 Immobilisations corporelles du budget annexe Assainissement pour des travaux sur le réseau d'assainissement ;*

*Vu la décision de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse octroyant à la commune une subvention de 204 862 € pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales ;*

*Vu le versement de 50% de cette subvention ;*

**Après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 3 abstentions,**

**le Conseil municipal décide :**

- **DE VOTER** la décision modificative suivante :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				<b>DM 1</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>102 431,00 €</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	Opération	Compte analytique	20,00 €
13914	Communes	OPFI	HCA	20,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Opération	Compte analytique	102 411,00 €
21532	Réseaux d'assainissement	18	HCA	102 411,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>102 431,00 €</b>
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Opération	Compte analytique	102 431,00 €
13111	Agence de l'eau	44	HCA	102 431,00 €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>DM 1</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>20,00 €</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	Fonction	Compte analytique	20,00 €
61528	Entretien et réparations - Autres biens immobiliers	/	HCA	20,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>20,00 €</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	Opération	Compte analytique	20,00 €
777	Quote-part subventions investissement transf. compte résultat	/	HCA	20,00 €

Le niveau de vote de cette décision modificative est le suivant :

- Niveau de vote « chapitre » en fonctionnement,
- Niveau de vote « chapitre » sans les chapitres « opérations d'équipements » en investissement.

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire  
Jean-Philippe VAUTRIN**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.